



Des vagues de passion

Modalités pour purger une suspension

Art 226 R.G FFF

1. La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles **effectivement** jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement. **Le joueur suspendu ne peut pas être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.** [...]

EXEMPLE : Le licencié fait l'objet d'un match de suspension de 2 matchs ferme à compter de la date d'effet de sa suspension - il peut jouer en équipe A et B - et il est dirigeant en équipe X :

date d'effet de la suspension

	SEMAINE 1	SEMAINE 2	SEMAINE 3	SEMAINE 4	SEMAINE 5	SEMAINE 6	SEMAINE 7
EQUIPE A	Forfait / Ne purge pas	Exempt Ne purge pas	purge	purge			
EQUIPE B	PAS DE MATCH Ne purge pas	purge	Exempt Ne purge pas	Forfait / Ne purge pas	purge		
EQUIPE X	Match amical / Ne purge pas	PAS DE MATCH Ne purge pas	purge	PAS DE MATCH Ne purge pas	Exempt / ne purge pas	purge	

Légende:

 joueur pouvant jouer

 joueur suspendu